

AVIS DE COURSE

Tour J/70 2025

Organisé par le Cercle Nautique Calédonien



Lieu : Port de Plaisance : NOUMÉA – Nouvelle -Calédonie

Autorité organisatrice : Cercle Nautique Calédonien

La mention **[NP]** dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention **[DP]** dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES APPLICABLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025-2028.
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 La régate sera courue sur J70, fournis par l'organisation. Les bateaux seront équipés de façon à être rigoureusement identiques. Les compétiteurs ne doivent en aucun cas modifier le bateau, et seuls les équipements prévus dans les instructions de course sont autorisés à bord. (Notamment aide à la navigation type GPS marin, appli de carte marine...)
- 1.4 L'article C.3.3 issu des règles de classe internationales J/70 :
 - Sauf pour la manœuvre des voiles momentanée et / ou les besoins de réparation, l'équipage devra rester en arrière du mât quand il est sur le pont.
 - L'équipage ne devra pas se pencher par-dessus les filières ou les balcons arrière pour réaliser des virements bascules, empannages bascules ou pour augmenter le couple de rappel.
 - Pas plus de 2 membres de l'équipage peuvent avoir leurs jambes en dehors du livet.
 - Au virement de bord ou à l'empannage, l'équipage ne devra pas se suspendre, pousser ou tirer sur les haubans, le mât, les jeux de filières, les chandeliers ou toute autre pièce pour accentuer la manœuvre.
 - A l'exception d'urgence médicale, d'une manœuvre de voile temporaire, ou d'une réparation à effectuer, la tête et les épaules des membres de l'équipage doivent rester au-dessus du pont.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les instructions de course seront disponibles au plus tard à partir de 16h00 le 6 novembre à l'école de voile Gilbert Sutter du Cercle Nautique Calédonien.
- 2.2 Les instructions de course seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les instructions de course seront disponibles en version électronique sur le site internet du Cercle Nautique Calédonien.

3 COMMUNICATION

[DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte aux J70 fournis par l'organisation.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

Ou

- La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :

- o Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
- o Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3 Composition des équipages

L'équipage doit être constitué de 3 personnes ou plus, le nombre de membres d'équipage ne peut varier au cours d'une régate.

Chaque équipage sera inscrit en utilisant un nom d'équipe.

Les inscriptions accompagnées des frais d'inscription doivent être adressées au Cercle Nautique Calédonien par courrier (BP 235 – 98845 Nouméa cedex) ou email (informations@cnc.asso.nc) avant le vendredi 7 novembre, 11H00.

Les concurrents devront présenter à l'inscription leur licence FFVoile valide avec l'autorisation parentale pour les mineurs.



5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

	Membre	Non membre
Jeune - 23 ans ou étudiant	8 500 F	17 000 F
Adulte	17 000 F	25 500 F

Une caution de 60 000 F devra être remise pour chaque bateau (débit membre possible).

6. PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP]** Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2 [DP] [NP]** L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. PROGRAMME

7.1 Les inscriptions seront closes à 11h00 le vendredi précédant l'évènement.

7.2 Jours de course :

- ✓ Samedi 8 novembre 2025
- ✓ Dimanche 9 novembre 2025
- ✓ Lundi 10 novembre 2025

Pour chaque jour de course, deux départs sont prévus : à 09h30 le matin et à 13h l'après-midi.

7.3 Nombre de courses :

Pour chaque jour de course, deux manches sont prévues, une le matin, une l'après-midi. L'évènement comptera donc 6 manches.

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9. VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 8 kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(b).

10. LIEU

Les courses se dérouleront dans le lagon aux abords de Nouméa.



11 LES PARCOURS

Un roadbook contenant plusieurs parcours type « côtier » sera publié ultérieurement. Le Numéro du parcours à effectuer sera indiqué lors du briefing avant chaque jour de course et affiché sur le bateau comité.

12 SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

13.1 Les classements seront établis en utilisant les noms des équipes inscrites.

13.2 Un classement sera fait à l'issue de chaque étape selon les temps de course, majorés des pénalités ou minorés des bonifications éventuelles.

13.3 Un classement général provisoire sera établi par addition des temps réalisés par les équipages sur les étapes validées et en incluant les pénalités et / ou éventuelles bonifications du jury. Le classement général sera établi par addition des temps réalisés par les équipages sur toutes les étapes validées (en modification de la RCV A.2). Ce classement désignera le vainqueur du Tour J/70.

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DPI] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le pavillon du Cercle Nautique Calédonien.

15 PLACE AU PORT

[DPI] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

16 PROTECTION DES DONNÉES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Cercle Nautique Calédonien informations@cnc.asso.nc – 26.27.27